



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2022-058

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques 53 /**

53-2022-06-01-00003 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal (1 page)	Page 3
53-2022-06-01-00002 - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE CHATEAU-GONTIER - Délégation de signature (2 pages)	Page 5
53-2022-06-01-00004 - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE CHATEAU-GONTIER (2 pages)	Page 8

Direction départementale des finances  
publiques 53

53-2022-06-01-00003

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Finances publiques de la Mayenne**  
24 allée de Cambrai  
53014 Laval Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des finances publiques de la Mayenne**

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.**

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Responsables des services</b>
M. DEFFONTAINE Emmanuel	Service des impôts des particuliers de Laval
M. FOLLEZOUR Yannick	Service des impôts des particuliers de Mayenne
Mme JOUSSE Martine	Service des impôts des particuliers et des entreprises de Château-Gontier
M OMIER Richard	Service des impôts des entreprises de Laval
M. OUAIRY Joel	Service des impôts des entreprises de Mayenne
M. BESSIN Philippe	Pôle de recouvrement spécialisé de la Mayenne
Mme JOIGNEAULT Hélène	Pôle de contrôle et d'expertise de Laval
Mme JOIGNEAULT Hélène	Brigade de vérifications de la Mayenne
M VIEL Philippe	Centre des impôts Foncier de Laval
Mme LESNÉ Fabienne	Pôle de contrôle des revenus du patrimoine
M LEBRETON Arnaud	Brigade de contrôle et de recherche
Mme LANGLAMET Sylvie	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Laval

A Laval, le 01/06/2022

Le Directeur départemental  
des Finances publiques de la Mayenne

*Signé*

Alain CUIEC

Direction départementale des finances  
publiques 53

53-2022-06-01-00002

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE  
CHATEAU-GONTIER - Délégation de signature

## ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable intérimaire du service des impôts des entreprises de CHÂTEAU-GONTIER

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur JEANNE Jean-Marc, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de CHATEAU-GONTIER, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable intérimaire soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 9 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

HOUDIN Carole	KISSITA Alfreda	MARCHAIS Xavier
ORY Michel	RIO Ludovic	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites à l'exception des déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
HOUDIN Carole	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
KISSITA Alfreda	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
MARCHAIS Xavier	Contrôleur	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
ORY Michel	Contrôleur	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
RIO Ludovic	Contrôleur	10 000 euros	6 mois	10 000 euros

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne

A Château-Gontier, le 1er juin 2022,  
Le comptable intérimaire du service des impôts des entreprises,

Martine JOUSSE

Direction départementale des finances  
publiques 53

53-2022-06-01-00004

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE  
CHATEAU-GONTIER



## ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La comptable intérimaire du service des impôts des particuliers de CHATEAU-GONTIER,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M JEANNE Jean-Marc, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des professionnels de CHATEAU-GONTIER, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUTEMY Eva	LESEURE Patricia	MARTIN Dominique
-------------	------------------	------------------

2°) dans la limite de 3 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BAJRAMOVIC Melisa	BELOSOUKINSKI Sonny	BOUGIS Yannick
BOURON Anne-Marie	LEFAUDEUX Amaury	LEZE Sophie
LOCHIN Jean-Michel		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite de remise de la majoration de recouvrement (100 % si 1 <sup>ère</sup> demande depuis 3 ans, 50 % si 2 <sup>de</sup> demande depuis 3 ans)
GROUSSET Isabelle	Contrôleuse Principale	10 000 euros	6 mois	10 000 euros	1000 euros
PADIOU Elsa	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros	1000 euros
BOUTEMY Eva	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros	1000 euros
BELOSOUKINSKI Sonny	Agent		6 mois	3 000 euros	300 euros
BOUGIS Yannick	Agent		6 mois	3 000 euros	300 euros
BAJRAMOVIC Melisa	Agent		6 mois	3 000 euros	300 euros

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

A Château-Gontier, le 01/06/2022

La comptable intérimaire du service des impôts des particuliers,

Martine JOUSSE